



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr



Remarques sur le projet de DOCOB Barthes de l'Adour

Samedi 7 octobre 2017

1. Le document présenté est anonyme alors que doivent être indiqués les noms et prénoms des auteurs et leur part de responsabilité dans le document, comme l'exige l'autorité environnementale.
2. De nombreux documents, articles et études ont été publiés sur le site. Aucune référence de ces derniers n'apparaît dans le texte, ni dans une bibliographie finale qui aurait été indispensable. Ainsi les données citées dans le document n'étant pas accompagnées de leur référence, ne peuvent être vérifiées ; doit-on pour autant les considérer toutes crédibles ?
3. Quelques fautes de frappe et d'orthographe émaillent le document.
4. Le document ne pose nullement les problèmes majeurs qui seraient à résoudre pour atteindre l'objectif de Natura 2000, à savoir (p. 6) « **assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces végétales et animales d'intérêt communautaire** ». L'extension galopante des espèces végétales invasives et notamment de la jussie en est symptomatique : il est bien établi que les plantes exotiques invasives colonisent rapidement les habitats perturbés, modifiés et dégradés. Ainsi les aménagements ayant eu pour but de relever le niveau d'eau dans la barthe basse pour favoriser les oiseaux, ont considérablement modifié les caractéristiques des prairies semi-naturelles s'y trouvant. En conséquence, ces dernières se trouvent aujourd'hui logiquement transformées en véritables prairies de grande jussie, délaissées par les oiseaux. Mais l'ensilage de la jussie ne permet pas pour autant de se donner bonne conscience, puisqu'il est réalisé sans aucune préoccupation du respect ou de la destruction de populations de plantes légalement protégées, comme par exemple la pulicaire vulgaire ou la marsilée à quatre feuilles : une spirale infernale vers une nette banalisation du milieu ! Dans ce sens et sur les barthes communales notamment, il est aisé de constater que les objectifs Natura 2000 ne sont pas atteints. Les aménagements hydrauliques des barthes réalisés il y a une bonne quinzaine d'années pour augmenter leur inondabilité, les suivis des milieux, l'établissement des DOCOB, les efforts de lutte contre la jussie, etc. ont englouti de fortes sommes d'argent public. Constatant a posteriori qu'il s'agit là d'une erreur écologique et décisionnelle majeure qui devrait faire école, puisque les opérations réalisées s'avèrent aller à l'encontre de la gestion durable de la biodiversité, il est urgent et légitime de se demander si tout cela – en passe de perdurer – correspond à une utilisation judicieuse de l'argent du contribuable ?